

► Sauver des vies avec l'application mobile "Points de rencontre des secours en forêt" (PRSF) !

En France, les secours interviennent en moyenne sous 13 minutes. Mais, en milieu forestier, ce délai grimpe à 25 minutes, risquent ainsi de compromettre le succès des opérations de secours. Pour réduire ce précieux délai et se donner toutes les chances de sauver des vies, la filière forêt-bois lance l'application mobile des points de rencontre des secours en forêt (PRSF) !

Un outil utile aux professionnels amenés à travailler sur ces chantiers forestiers parfois difficiles d'accès, ainsi qu'aux particuliers (promeneurs, chasseurs, vététistes...).

En forêt, il est difficile de se repérer, et en cas d'accident d'expliquer sa position aux services de secours. Grâce à des points pré-identifiés, facilement accessibles et partagés avec les services de secours, ceux-ci pourront rejoindre d'autant plus rapidement le PRSF le plus proche de l'accidenté.

Une application mobile qui facilite l'accès aux points de rencontre !

Prévention : Elle permet à tous les usagers de la forêt de visualiser facilement les points de rencontre des secours proches de leur zone d'activité et pour les professionnels de préparer à l'avance la sécurité de leurs chantiers.

Réaction : en cas d'urgence, l'accidenté ou un témoin transmet aux services de secours le numéro du point le plus proche indiqué par l'application, pour le rejoindre.

L'application capitalise sur l'expérience en forêts publiques avec plus de 20 000 points déjà disponibles. Grâce aux contributions à venir des acteurs de la filière forêt-bois, elle sera périodiquement enrichie avec l'appui des services de secours pour mettre à disposition de nouveaux points de rencontre.

L'application est téléchargeable pour tous modèles de smartphones sur Google Play et l'Apple Store.

Ce projet est porté par la Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires (FNEDT), l'Union de la coopération forestière française (UCFF), l'Office national des forêts (ONF), la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et la Fédération nationale du bois (FNB), associés à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et la MSA, avec le soutien financier de France Bois Forêt (FBF) et l'apport des compétences du SDIS.

Source : Communiqué de presse en date du 28 juin 2021.

► Des chênes pour la cathédrale de Notre-Dame-de-Paris

• Notre-Dame-de-Paris : deux ans après..., grâce à une générosité exceptionnelle, la filière forêt-bois contribue au sauvetage de la cathédrale

Il y a deux ans, l'Interprofession nationale de la forêt et du bois se portait au chevet de la cathédrale Notre-Dame de Paris afin de participer à la restitution de la flèche et du transept dans une première étape puis le chœur et la nef afin de redonner à la magnifique charpente séculaire appelée « la forêt » de chênes, toute sa splendeur.

Tous les opérateurs de la filière forêt-bois française ont fait preuve d'un grand élan de générosité : les propriétaires privés et publics ont fait don des volumes de bois nécessaires, qui seront façonnés gracieusement par les entreprises de sciages volontaires. Les chênes offerts sont issus pour moitié des forêts publiques — domaniales et communales —, l'autre moitié des forêts privées.

Ces prélèvements de chênes représentent une infime quantité de l'ensemble des récoltes forestières

annuelle (besoins : 2 000 chênes = 4 000 m³ = 0,2 % récolte annuelle) et toujours dans le cadre d'une gestion durable des forêts, essentiellement PEFC.

La filière poursuit chaque jour la coordination et le suivi de cette incroyable aventure humaine. Les forestiers et les transformateurs-scieurs sont aux côtés et à l'écoute des équipes en charge de la restauration de la cathédrale.

Des chênes soigneusement sélectionnés

Le chêne n° 1 fut marqué pour l'Histoire en forêt domaniale de Bercé (Sarthe), le 5 mars 2021 en présence de Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, du Général d'armée Jean-Louis Georgelin, président de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, de Bertrand Munch, directeur général de l'Office national des forêts (ONF), de Michel Druilhe, président de France Bois Forêt et de Philippe Villeneuve et Rémi Fromont, architectes en chef des monuments historiques.

Les bois seront ensuite entreposés entre 12 et 18 mois pour atteindre un taux d'humidité de moins de 30 %, avant d'être mis à la disposition des charpentiers.

Une aide sollicitée pour le transport

La filière sollicite une aide auprès des Présidents des Conseils régionaux et généraux pour trouver les fonds nécessaires aux transports des grumes, dispersées sur l'ensemble de nos territoires.

Source : extrait du communiqué de presse en date du 14 avril 2021.

France Bois Forêt — 120 avenue Ledru-Rollin — F-75011 PARIS. Site internet : <https://franceboisforet.fr>

• **Le patrimoine naturel francilien au chevet du patrimoine culturel : 60 chênes sortis du bois et destinés à la reconstruction de Notre-Dame de Paris**

L'Agence des espaces verts (AEV) de la Région Île-de-France, gestionnaire de plus de 10 000 hectares de forêts, a fait don de 60 chênes de grande qualité, destinés à la reconstruction de Notre-Dame de Paris, et plus particulièrement de sa flèche et sa charpente.

Issus des coupes de sujets exceptionnels, avoisinant les 110 centimètres de diamètre et pouvant atteindre jusqu'à 35 mètres de hauteur du pied à la cime, ces bois marqués à l'effigie de Notre-Dame, et dont certains sont bicentenaires, connaîtront alors une destinée hors du commun.

Cette contribution équivaut à 25 % du bois fourni par les collectivités de France, et vient compléter l'enveloppe de 10 millions d'euros accordée par la Région Île-de-France pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris. La mobilisation de ces chênes issus des forêts régionales franciliennes et plus particulièrement de la forêt régionale de Ferrières, en Seine-et-Marne, permet ainsi d'alimenter en circuit court ce chantier de reconstruction de grande ampleur. Un geste fort, en total accord avec la Stratégie régionale pour la Forêt et le Bois adoptée par le Conseil régional.

Source : Extrait du communiqué de presse de l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France, en date du 17 septembre 2021.

Agence des espaces verts de la région Île-de-France – Cité régionale de l'environnement – 90-92 avenue du Général Leclerc – F-93500 PANTIN. Site internet : www.aev-iledefrance.fr

► **Forêt publique, forêt privée : un partenariat renforcé au bénéfice de la forêt**

Antoine d'Amécourt, président du conseil d'administration du Centre national de la propriété forestière (CNPF), et Bertrand Munch, directeur général de l'Office national des forêts (ONF), ont signé, le 24 septembre 2021, la convention renforçant leur collaboration au bénéfice de la forêt française.

La forêt cristallise aujourd'hui de nombreuses attentes : sociétales, économiques et environnementales. Elle est également soumise à de nouveaux défis climatiques.

Cette convention formalise un partenariat existant depuis longtemps entre les deux établissements publics en charge de la mise en œuvre de la politique forestière de l'État. Elle vise à amplifier leur synergie au service de l'innovation pour accompagner l'adaptation des forêts à ces nouvelles conditions. Une communication commune renforcée sera mise en place pour répondre aux nombreuses attentes sociétales dans ce domaine.

Pour répondre à ces enjeux, les deux établissements ayant des rôles et missions spécifiques (développement de la gestion des forêts privées pour le CNPF, gestion des forêts publiques pour l'ONF), renforcent leurs travaux autour de 4 axes :

- recherche et développement en particulier sur l'adaptation des forêts au changement climatique ;
- techniques de gestion préservant les sols ;
- nouvelles technologies destinées à l'acquisition et au partage de données forestières ;
- communication commune destinée aux professionnels et au grand public.

Source : communiqué de presse en date du 20 septembre 2021 de l'Office national des forêts et du Centre national de la propriété forestière.

Office national des forêts – Direction de la communication – 2 avenue de Saint-Mandé – F-75570 PARIS CEDEX 12. Site internet : www.onf.fr

CNPF – 47 rue de Chaillot – F-75116 PARIS. Site internet : <http://www.foretriveefrancaise.com>

► Lu dans Forestopic

• Le marché des bois sur pied en plein boom depuis fin 2020

Après une année 2020 stable au global pour les prix du bois sur pied en forêt privée, l'année 2021 connaît un dynamisme notable, tiré par certaines essences en particulier. Une tendance similaire se retrouve pour le bois des forêts publiques.

Tandis que nombre d'acteurs constatent des tensions, voire des pénuries sur le marché du bois en 2021, cette conjoncture n'est pas sans effet sur les prix dans l'Hexagone. Elle prolonge une année 2020 atypique, durant laquelle a surgi la crise sanitaire (Covid-19). C'est aussi la période où se sont lancées les ventes de bois informatisées.

Volumes commercialisés en hausse

L'indicateur du prix de vente des bois sur pied en forêt privée [indicateur publié par l'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers (Asffor), Experts forestiers de France (EFF) et Société forestière (groupe Caisse des Dépôts)] enregistre, en 2020, un prix moyen de 61 euros le mètre cube. Cette valeur reste stable après les 60 euros le mètre cube en moyenne de 2019.

Les volumes de bois mis en vente par les experts forestiers sont repartis à la hausse début 2021, en réponse à une reprise de l'économie. Y ont contribué une offre en croissance de résineux, dont le Douglas, l'Épicéa, le Sapin pectiné, ainsi qu'une vente dédiée au Chêne en juillet 2021.

Les cours du chêne caracolent

Au premier semestre 2021, le Chêne toutes catégories caracole à plus de 186 euros le mètre cube en moyenne lors des ventes groupées des experts forestiers. « Les prix de vente du Chêne n'ont jamais été aussi élevés depuis le début de nos enregistrements en 2001. Ceci est vrai tant pour les petits bois que les gros bois », constate Experts forestiers de France (EFF). En 2020, les cours du Chêne se maintenaient à 164 euros le mètre cube.

Le Peuplier reprend son souffle début 2021, suite à une année 2020 baissière, et s'approche des 45 euros le mètre cube, après les 40 euros le mètre cube de 2020 (pour un arbre de 1,35 m³ en moyenne).

Le prix du Hêtre perd 6 % en 2020 et s'établit à 42 euros le mètre cube pour un arbre de 1,7 m³ en moyenne, tandis que cette essence connaît des dépérissements liés à des épisodes de sécheresse.

Le Douglas poursuit sa hausse

Le Douglas confirme sa progression, observée depuis 5 ans ; en 2020, son prix surfe sur une hausse de 10 % et atteint 65 euros le mètre pour un arbre de 1,2 m³ en volume unitaire moyen. Durant les six premiers mois de 2021, l'envolée se poursuit, avec une hausse de près de 20 euros le mètre cube pour toutes les catégories de volumes de plus de 0,5 m³. « En régions Normandie et Champagne-Ardenne, le prix de vente des bois de plus de 1,5 m³ a atteint les 110 euros le mètre cube », selon EFF.

L'Épicéa s'échange à 36 euros le mètre cube en 2020, pour un arbre de 0,9 m³ en moyenne. Cette valeur est « le reflet du prix de l'Épicéa sain en dehors de la zone touchée par l'épidémie de scolytes », estiment les auteurs de l'indicateur. Son prix grimpe à 40-45 euros le mètre cube début 2021, témoin du « besoin de bois vert frais », selon les experts forestiers.

Le Pin maritime recule de 10 % en 2020, après 3 ans de hausse, pour un prix moyen de 38 euros le mètre (à 1,25 m³ par arbre). Cette essence a pu pâtir de la concurrence de l'Épicéa touché par les scolytes.

« Du jamais vu » pour certains résineux

L'Office national des forêts (ONF) confirme ces tendances pour le bois des forêts publiques. Aux yeux d'Aymeric Albert, chef du département commercial bois au sein de l'établissement, « pour toutes les essences, il y a un boom sur le marché du bois depuis la fin du confinement » (Covid-19).

Le Chêne renoue avec les prix les plus élevés de 2018. Cette essence fait l'objet « d'une forte demande depuis l'automne 2020, et d'une bonne consommation sur les marchés du sciage », poursuit Aymeric Albert. Un Chêne de qualité moyenne se vend entre 200 et 250 euros le mètre cube de bois d'œuvre. Pour les autres feuillus, le responsable de l'Office fait part d'une demande dynamique qui permet au Hêtre ou au Frêne de retrouver des prix d'avant la crise Covid-19.

Pour le Sapin ou l'Épicéa de l'ouest de la France, les prix, « normaux », s'élèvent entre 45 et 50 euros le mètre cube, d'après l'ONF. Pin maritime ou sylvestre, et autre Mélèze, bénéficient d'une atmosphère de reprise dans le secteur de la construction. Quant aux prix du Douglas, du Pin, « c'est du jamais vu », assure Aymeric Albert ; ils surpassent les 100 euros le mètre cube de Douglas et les 60 euros le mètre cube de Pin maritime.

Les ventes d'automne de l'ONF s'amorcent, elles aussi, avec des dispositions favorables aux bois sur pied.

Source : Chrystelle Carroy / Forestopic, information publiée le 22 septembre 2021.

• **Plan de reboisement : les demandes de subvention encore loin des objectifs**

Dans le cadre du plan de relance, la mise en œuvre du programme de reboisement passe par le dépôt de demandes de subventions. À quelques mois de la date limite fixée pour les candidatures, les dossiers soumis aux services de l'État ne répondent pas, pour l'heure, aux annonces du gouvernement français.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur le renouvellement forestier a ouvert la voie, début 2021, à une ruée sur les aides publiques. Environ 7 mois plus tard, les demandes de subventions soumises aux services de l'État ne suivent pas le rythme, d'après les données centralisées sur la

plateforme numérique dédiée du groupement d'intérêt public Aménagement du territoire et gestion des risques (GIP Atgeri).

L'enveloppe gouvernementale de 150 millions d'euros, consacrés au renouvellement forestier, vise notamment à « planter 45 000 hectares de forêts », dans le cadre du plan de relance.

Au 23 septembre 2021, des porteurs de projets ou des propriétaires forestiers avaient déposé 1 700 dossiers portant sur une ou plusieurs parcelles forestières (un même propriétaire pouvant soumettre plusieurs dossiers aux services de l'État). Sur le total, 1 450 dossiers sont le fait de porteurs de projets ayant répondu à l'AMI, contre près de 250 demandes individuelles.

Le tout couvre 10 820 hectares, en majorité des forêts privées, et correspond à 45,6 millions d'euros de subventions sollicitées.

La Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Est arrivent en tête, en nombre de dossiers déposés et en surfaces concernées, suivis par la Nouvelle-Aquitaine.

Une diversité d'essences

Dans le Grand Est, la Nouvelle-Aquitaine ou le Centre-Val-de-Loire, par exemple, les plantations en projet comprennent des essences telles que le Cèdre de l'Atlas et le Pin laricio de Corse. Le Pin maritime reste majoritaire parmi les dossiers néo-aquitains et cette essence se démarque aussi en Centre-Val-de-Loire. Le Douglas et le Mélèze sont au programme dans le Grand Est et en Nouvelle-Aquitaine. Dans ces trois régions, les projets tendent à miser sur le Chêne (sessile dans le Grand Est, rouge en Nouvelle-Aquitaine, sessile, pubescent et rouge en Centre-Val-de-Loire). L'Érable plane apparaît comme une espèce de choix dans le Centre-Val-de-Loire, tandis que l'Alisier torminal fraye son chemin dans le Grand Est.

Ces données concernent les forêts privées et les forêts communales, pouvant prétendre à un total d'au moins 95 millions d'euros d'aides publiques.

Si les projets soumis aux autorités s'avèrent, pour l'heure, loin des objectifs gouvernementaux (sans compter les 100 millions d'euros supplémentaires annoncés durant l'été 2021), la complexité des dossiers, ainsi que des délais resserrés, constitueraient un frein à la formalisation des dossiers. Les demandes d'aides peuvent être soumises jusqu'au 31 décembre 2021.

Source : Chrystelle Carroy / Forestopic, information publiée le 23 septembre 2021.

• Une refonte de la politique forestière française effleurée dans un nouveau rapport

L'idée de regrouper des établissements publics forestiers refait surface. Et, avec elle, celle d'un instrument dédié au renouvellement des forêts, à l'heure des crises climatiques et sanitaires.

Au détour d'un rapport centré sur le Centre national de la propriété forestière (CNPFF), le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) envisage un scénario de refonte de la gestion des forêts françaises.

Il rebondit sur la création d'une administration forestière faïtière, proposée par les communes forestières, et sur la mise en place d'une agence forestière, suggérée, par ailleurs, par la députée Anne-Laure Cattelot.

Entre ces deux options, le CGAAER fait ressortir des points communs, en ce qu'elles abordent la forêt comme « un objet spécifique », qu'elles font converger les modalités de gestion des forêts publiques et privées, tout en regroupant les rôles de conseil, d'accompagnement et de contrôle des propriétaires forestiers au sein d'une même entité.

Un éventuel rapprochement du CNPFF et de l'Office national des forêts (ONF) ne fait pas consensus ; ainsi, la Cour des Comptes n'y est pas favorable. Pour le CGAAER, une telle transformation ne pour-

rait résulter que « d'une initiative et d'une impulsion politiques fortes ». Et « elle aurait davantage de sens, si les ambitions de cette politique étaient adossées, non seulement à un nouvel opérateur, puissant, mais également à un autre instrument public, nécessaire pour assurer le renouvellement des forêts touchées par les crises climatiques et sanitaires », poursuivent les auteurs du rapport.

Le CGAAER recommande d'élargir la réflexion à l'échelle de l'Europe, en privilégiant la perspective d'un Fonds forestier européen (FFE), intégré à la stratégie de neutralité carbone de l'Union européenne.

Pour ce qui est des actions du CNPF, sur la période 2017-2021, le CGAAER dresse une évaluation plutôt favorable avec des « marges de progrès attendues », en vue de poursuivre la simplification des plans simples de gestion (PSG) des forêts ou le renforcement des outils de pilotage, malgré l'érosion des moyens dont dispose l'établissement.

Source : Chrystelle Carroy / Forestopic, information publiée le 1^{er} octobre 2021.

► Au sommaire de Forêt Entreprise

Le dossier de *Forêt Entreprise* (n° 258, mai-juin 2021) est consacré à : « Le développement forestier privé soutenu par l'Union européenne ». Ce dossier, composé de 13 articles, est coordonné par Benjamin Chapelet, Oliver Picard, Éric Sevrin.

Les numéros sont disponibles au prix de 9,50 euros l'unité (+ 3 euros de frais d'envoi).

L'abonnement annuel 2021 (pour 6 numéros) pour la version papier est au prix de 50 euros pour la France et 63 euros pour l'étranger.

L'abonnement en version numérique est au prix de 39 euros, avec l'application « Librairie des forestiers » ou l'application « Librairie forestière ».

Forêt Entreprise — CNPF - IDF — 47 rue de Chaillot — F-75116 PARIS. Tél. 01.47.20.68.15. Télécopie 01.47.23.49.20. Mél. foretentreprise@cnpf.fr, idf-librairie@cnpf.fr. Site internet : <http://www.foretpriveefrancaise.com/foret-entreprise/>

► Au sommaire de Forêts de France

La revue *Forêts de France*, revue publiée sous l'égide de Forestiers privés de France, consacre ses dossiers à :

- Feux de forêt : quelles stratégies pour réduire les risques ? (n° 645, juillet/août 2021), dossier réalisé par Blandine Even ;
- Les Pins : Une famille tout-terrain et multiusage (n° 646, septembre 2021), dossier réalisé par Blandine Even et Pascal Charoy.

L'abonnement (10 numéros par an) pour la France et l'Union européenne est disponible au prix de 60 euros, pour les autres pays au prix de 77 euros. Prix au numéro : 13 euros franco de port.

Forêts de France – Service des abonnements – Forestiers privés de France – 6 rue de la Trémoille – F-75008 PARIS. Tél. 01.47.20.36.32. Mél. forestsdefrance@fransylva.fr. Site internet : www.fransylva.fr

► Bois et forêts des tropiques

Le numéro 348 (2^e trimestre 2021) de *Bois et forêts des tropiques* est paru.

Les articles de la revue sont consultables gratuitement sur le site internet : <http://revues.cirad.fr/index.php/bft>.

La version papier (abonnement annuel de 4 numéros) est disponible au prix de : 240 euros TTC pour la France, 240 euros hors taxes pour les autres pays de l'Union européenne, 260 euros hors taxes pour les pays hors Union européenne.

Pour les abonnements et commandes de numéros, s'adresser à : Cirad — Bois et Forêts des Tropiques — Campus international de Baillarguet — TA C-DIR/B — F-34398 MONTPELLIER CEDEX 5. Tél. 04.67.59.37.81. Télécopie 04.67.59.37.55. Mél. bft@cirad.fr

► Le 500^e numéro du bulletin trimestriel de la Société forestière de Franche-Comté

La Société forestière de Franche-Comté et des Provinces de l'Est a publié le numéro 500 de son bulletin trimestriel. Ainsi, sont parus, en 130 ans, 500 numéros.

Dans ce numéro, deux articles sont consacrés à la forêt de Chailluz :

« Petite histoire d'une grande forêt : Chailluz », par Jean-Paul Grosbois, Jean-Pierre Josseron
« Lidar et archéologie forestière : l'exemple de la forêt de Chailluz », par Daniel Daval.

Le numéro 501 (septembre 2021) comporte un dossier « Les chênes de Notre-Dame » avec 10 articles et notes de lecture.

Les numéros sont disponibles au prix de 15 euros hors abonnement.

La cotisation pour 2021 est à 62 euros pour la France et l'Union européenne, à 62 euros pour l'outre-mer et autres pays, à 31 euros (tarif réduit) pour les étudiants.

Société forestière de Franche-Comté – Maison de la Forêt et du Bois – 20 rue François Villon – F-25041 BESANÇON CEDEX. Tél. 03.81.51.98.00. Télécopie 03.81.51.98.10.
Mél. charlesallegri@orange.fr

► Au sommaire de *Silva Belgica*

Silva Belgica, revue de l'asbl Société royale forestière de Belgique, a publié son numéro 4/2021 (juillet-août 2021).

Dans ce numéro : sous forme d'interview, la vision de la ministre des forêts Céline Tellier sur l'avenir de la forêt privée en Wallonie. Est également publié le second volet du dossier sur le renouvellement forestier.

Silva Belgica — SRFB asbl — Bd Bischoffsheimlaan 1-8 — bte 3 — B-1000 BRUXELLES (BELGIQUE). Tél. 32 (0)2.223.07.66. Mél info@srfb-kbbm.be. Site internet : www.srfb.be

► Forêt.Nature

La revue *Forêt.Nature* a publié son numéro 160 (juillet-septembre 2021). Le sommaire est consultable sur le site : www.foretnature.be

Parmi les articles, citons : « Loups : une meute dans les Hautes-Fagnes mais une recrudescence des attaques sur troupeaux », « Un retour du lynx de la Semois depuis l'Allemagne voisine n'est pas impossible », « Impact du développement des infrastructures de transport sur la forêt. L'exemple de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Namur en forêt de Soignes », « Entre offre perturbée et demande record, focus sur la flambée des prix du bois résineux ».

Le prix de l'abonnement annuel (4 numéros) pour l'Europe est à 66 euros. Le prix du numéro à l'unité est à 15 euros + frais de port.

Pour tout renseignement, contacter : Forêt.Nature — Rue de la Plaine 9 — B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE (BELGIQUE). Tél. 32 (0)84.22.35.70.
Mél. info@foretnature.be. Site internet : www.librairie.foretnature.be

► À l'IGN

IGN Magazine consacre la rubrique Forêts de son numéro 103 (été 2021) à « Geotrek, la randonnée en version augmentée » (logiciel développé par les géomaticiens des parcs nationaux des Écrins et du Mercantour), et au « partenariat aux racines anciennes avec les Amis de la forêt de Fontainebleau ».

Les numéros peuvent être téléchargés gratuitement sur le site de l'IGN : www.ign.fr

Institut national de l'information géographique et forestière – 73 avenue de Paris – F-94165 SAINT-MANDÉ CEDEX. Tél. 01.43.98.80.00.

► Notice pour le praticien

L'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL de Birmensdorf (Suisse) a publié, dans la série « Notice pour le praticien », le numéro 69 (août 2021) : « Champignons introduits en Suisse ».

Les notices peuvent être consultées sur www.wsl.ch/notices.

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage - WSL – Zürcherstrasse 111 – CH-8903 BIRMENSDORF (SUISSE). Tél. (41) 44.739.22.16. Télécopie (41) 44.739.22.15.



Licence Creative Commons

Attribution + Pas de Modification + Pas d'Utilisation Commerciale (BY ND NC)